

Déséquilibre agricole et comportements démographiques des ménages

Le cas du Sud-Est Togo

Kokou Vignikin

En raison des difficultés à étendre les surfaces cultivées et à accéder aux moyens d'intensification, les ménages agricoles du Sud-Est Togo sont aujourd'hui confrontés à une grave détérioration de leur capacité à subvenir convenablement à leurs besoins de subsistance économique. Pour réagir contre cette détérioration, la plupart d'entre eux mettent en œuvre des stratégies d'ajustement que l'on peut schématiquement regrouper en deux catégories.

Certains ménages cherchent à augmenter le volume de leur production, soit en accédant – par le biais de la location – à des terres non familiales, soit en procédant à un changement de cultures ou de techniques culturales. Cette option d'ajustement permet certes d'adapter les ressources de subsistance à la taille du ménage, mais elle se heurte à de nombreux impondérables, notamment la rareté des terres, leur morcellement, l'exiguïté de la plupart des exploitations, la difficile accessibilité aux crédits agricoles, la déficience de l'encadrement technique, etc.

L'autre alternative consiste à adapter la taille du noyau résident du ménage aux ressources disponibles en transférant – par le biais des émigrations – certains membres vers les secteurs urbains. Cette seconde option est largement privilégiée par les ménages de la région. Curieusement, ceux-ci lui associent une descendance nombreuse justi-

fiée par la nécessité d'envoyer un nombre important de membres dans les circuits migratoires tout en maintenant sur place un noyau domestique appréciable.

Nous nous proposons ici de décrire en quoi les transformations historiques subies par le mode de production agricole du Sud-Est ont contribué à induire des blocages dans l'accès aux moyens de production, et comment les ménages en sont progressivement arrivés à adopter des stratégies de survie axées sur l'émigration des jeunes et le maintien d'une fécondité élevée. Après une présentation sommaire du Sud-Est Togo, nous décrirons l'évolution du système de production de la région ; puis, nous analyserons successivement les stratégies de forte fécondité et de transfert intense des membres des ménages vers les secteurs économiques non agricoles.

Brève présentation du Sud-Est Togo

Avec une population d'environ 500 000 habitants¹ et une superficie de 2 620 km², le Sud-Est constitue l'une des régions les plus densément peuplées du Togo. Son économie, principalement axée sur l'agriculture vivrière – maïs, manioc et produits maraîchers – lui confère l'appellation de « grenier du Togo ». En raison de la forte pression démographique sur les terres agricoles, la taille moyenne des parcelles cultivées n'excède guère 1,3 hectares par ménage. Les femmes exercent la quasi-totalité des activités liées à la transformation et à la commercialisation des récoltes réalisées par les hommes. Leurs activités s'intègrent habituellement dans plusieurs réseaux commerciaux dont deux prédominent nettement : le premier opère vers les centres urbains, notamment vers la capitale Lomé ; le second, à travers les marchés périodiques de la région. De ce fait, le Sud-Est est considéré comme une région fortement intégrée aux rapports marchands.

Les travaux réalisés sur la région montrent que les comportements démographiques actuellement observés dans les ménages découlent

¹ La population du Sud-Est est principalement constituée de Mina et de Ouatchi. Les premiers s'occupent principalement de pêche et de commerce ; les seconds sont surtout des agriculteurs.

directement des mutations intervenues dans l'organisation sociale de la production. Ces mutations auraient, selon certains auteurs, engendré des blocages tant au niveau de l'accès à la terre qu'au niveau du contrôle de la production, et induit la rationalité sociale actuelle qui s'articule autour d'une descendance nombreuse (Mignot, 1981 ; Locoh, 1984) et d'une forte émigration des jeunes hors de la région (Le Bris, 1976 ; Ekouévi, 1986).

L'évolution du mode de production agricole dans le Sud-Est Togo

Contrairement à l'hypothèse de cohésion des sociétés précapitalistes avancée par certains anthropologues (Meillassoux, 1975), il convient de voir dans l'organisation lignagère de la production agricole des sociétés africaines certaines dispositions favorables à l'apparition de tensions sociales. L'objet de cette partie est de décrire les aspects saillants de ces dispositions pour le cas précis du Sud-Est Togo. Cette description se base, pour l'essentiel, sur une synthèse des entretiens qualitatifs menés auprès des notables dans le cadre des enquêtes Popres² et Emirt³, mais aussi sur certains résultats des travaux ethnographiques réalisés sur la région (Pazzi, 1973 ; Mignot, 1981).

Dans le Sud-Est Togo, l'organisation précapitaliste de la production se caractérisait par une appropriation collective de la terre, du travail et de la production qui était redistribuée sous forme prestataire aux groupes domestiques. Mais la répartition des terres entre les familles⁴ d'un même lignage était loin d'être égalitaire. Les domaines les plus

² L'enquête « Population et ressources » a été réalisée en 1981 par l'Unité de recherche démographique de l'université du Bénin à Lomé.

³ L'« Enquête sur les migrations rurales au Togo » a été réalisée en 1988 dans 8 localités rurales du Sud-Togo par l'Unité de recherche démographique.

⁴ La famille représente ici une structure qui rassemble dans une même concession ou sous une même tutelle, de multiples ménages apparentés, répartis sur plusieurs générations et selon plusieurs lignes collatérales par rapport à un ancêtre commun.

vastes appartenait généralement aux familles proches de la chefferie alors que les familles plus « ordinaires » voyaient leur part de terres limitée à la portion congrue.

À l'intérieur des familles, l'organisation de la production reposait sur deux principes fondamentaux : la hiérarchie et le service (Mignot, 1981). La hiérarchie créait les classes sociales en soumettant chaque ménage à une relation d'ordre alors que le service créait la production. Si le caractère discriminant de la hiérarchie rendait compte du contrôle et du sens de transfert de la production, le service en symbolisait le mode de création. Mais les deux caractéristiques, bien que liées, présentaient des fondements différents. La hiérarchie avait pour vecteur le pouvoir, un pouvoir conféré par des facteurs aussi divers que l'âge, le niveau d'instruction, le nombre de dépendants, etc. ; alors que le service, base de l'organisation sociale du travail, établissait des obligations de prestation sur le double plan horizontal et vertical.

En pratique, chaque famille possédait un domaine foncier que le chef de famille avait pour mandat de distribuer aux chefs de ménage⁵. Mais les chefs de ménage ne jouissaient que d'un droit d'exploitation sur les terres familiales. Ce droit, qui leur était concédé par le chef de famille, était en général basé sur des critères dont l'objectivité était laissée à l'entière discrétion de ce dernier. Dès lors, même si les champs placés sous l'autorité du chef de famille étaient relativement vastes, celui-ci ne consentait à répartir entre les ménages sous son autorité, qu'une partie du domaine familial. Cette pratique obligeait ainsi les membres actifs de ces ménages à travailler sur les champs collectifs⁶ dont la récolte servait surtout de production d'appoint aux ménages nécessiteux.

Chaque ménage du groupe familial était ainsi placé sous l'entière dépendance du chef de famille et ne pouvait se soustraire de sa tutelle pour former un groupe indépendant, car la terre requise pour réaliser cette indépendance lui serait simplement retirée. Ce contrôle de l'accès à la terre par les détenteurs de pouvoir, en développant chez leurs

⁵ Le ménage représente un groupe de personnes apparentées qui vivent dans le même logement sous l'autorité du chef de ménage.

⁶ C'est-à-dire la partie du domaine familial non affectée à l'usage privé des ménages.

subordonnés le sentiment d'être de perpétuels assistés, faisait couvrir des tensions plus ou moins graves. Toutefois, ces tensions ne portaient que peu préjudice à l'équilibre du système social, puisque la production réalisée sur les champs collectifs parvenait toujours à suppléer à l'insuffisance de la production réalisée à l'échelle des ménages.

Avec la colonisation, une logique d'accumulation a rapidement émergé dans le Sud-Est et n'a pas tardé à faire éclore les tensions sociales latentes. L'avènement de la colonisation étant associé à l'introduction de la monnaie, à l'apparition du salariat, à l'introduction des cultures de rente et à la levée de la taxe civique, ces nouveaux paramètres vont contribuer à déstructurer les deux principes de base de l'organisation sociale.

La pénétration coloniale a eu pour effet d'engendrer de nouveaux besoins. La satisfaction de ces besoins imposait de disposer d'un numéraire qui ne pouvait provenir que de la mise sur le marché du surplus de la production réalisée sur une base collective. Or, en raison des structures sociales, seuls les contrôleurs de ce surplus, c'est-à-dire les chefs de lignage et les chefs de famille, parvenaient à satisfaire leurs besoins et à se procurer les biens de prestige. Qui plus est, le « détournement déguisé » de la production collective par les détenteurs de pouvoir se doublait d'une certaine rigidité dans la distribution de nouveaux droits d'exploitation aux ménages susceptibles d'y avoir droit. Les détenteurs de pouvoir voyaient clairement leur avantage à affecter les terres encore sous leur contrôle à la culture de produits destinés à la vente⁷. Cette situation, à laquelle venait s'ajouter le besoin pour de nombreux chefs de ménage de disposer de numéraire pour acquitter leurs obligations fiscales, a ouvert la voie à de graves litiges politiques dans les groupes sociaux de la région et favorisé conséquemment la conversion des droits d'exploitation en actes de propriété. Déclenché dans une perspective d'indépendance des ménages, le processus n'a d'ailleurs rencontré qu'une faible résistance de la part des détenteurs de pouvoir, qui y voyaient une opportunité d'officialiser la transformation des terres encore sous leur contrôle en propriétés privées.

⁷ Notamment les produits à rente élevée comme le palmier à huile, le café ou le cacao.

Suite à ce processus de conversion des droits d'exploitation en actes de propriété privée, va alors s'établir le système de production de type domestique. De nombreux ménages ont cependant pâti de la transition ; en particulier ceux qui n'étaient pas encore détenteurs de droits d'exploitation et ceux qui en avaient un, mais dont l'étendue des terres était trop petite pour permettre une subsistance convenable de leurs membres en l'absence de l'aide d'appoint que constituaient naguère les récoltes réalisées sur les champs collectifs. Va ainsi apparaître une classe de ménages défavorisés dont la taille d'exploitation, désormais immuable, suffit à peine à répondre aux besoins économiques de l'ensemble de leurs membres. Par ailleurs, le nouveau système de production imposait indirectement aux parents de doter leurs descendants – ceux du sexe masculin notamment – de parcelles devant leur permettre de fonder leur propre ménage. Il résultera de cette obligation sociale un démembrement du patrimoine foncier domestique et par la suite, un besoin généralement ressenti de le freiner en orientant certains membres vers les emplois urbains.

En somme, les tensions dans les rapports sociaux et l'avènement de la colonisation ont concouru à engendrer le besoin de « transférer » certains membres des ménages exploitants de la région vers des activités non agricoles. Avec l'indépendance acquise en 1960, la mise en application de plans successifs de développement et une crise économique qui n'en finit pas, le processus de transfert n'a fait que s'intensifier.

■ La descendance nombreuse : un moyen d'alimenter les réseaux migratoires

Le tableau 1 fait état des descendance moyennes obtenues lors de quelques enquêtes réalisées dans la région. En admettant que l'âge réel des femmes et leur âge au mariage soient peu entachés d'erreur et que les résultats des modèles d'estimation utilisés soient acceptables et comparables entre eux, il apparaît que la fécondité cumulée à 50 ans pour les femmes en première union oscille entre 7 et 7,7 enfants

Groupe d'âges	EFSE (1976)	POPRES (1981)	EMIRT (1988)	FASMIR (1993)
15-19	0,37	0,64	1,44	0,50
20-24	1,74	1,78	3,08	1,76
25-29	3,39	3,52	4,63	3,51
30-34	4,80	4,92	6,02	5,08
35-39	5,96	6,05	7,15	6,29
40-44	6,64	7,22	7,21	6,95
45-49	6,99	7,69	7,34	7,19

Sources : Enquête EFSE 1976 (Locoh, 1984 : 94) ; Enquête Popres 1981 (Vignikin, 1987 : 84) ; Enquête Emirt 1988 (Vignikin, 1992) ; Enquête Fasmir* 1993 (Vignikin et Kouwonou, 1993).

* Notons cependant qu'une spéculation sur les tendances de la fécondité n'est réellement crédible que dans le cadre d'une analyse par génération, c'est-à-dire une analyse longitudinale rétrospective des descendance.

Note : Les descendance moyennes issues des enquêtes EFSE et Popres ont été obtenues à partir des taux de fécondité par âge tandis que celles qui proviennent des enquêtes Emirt et Fasmir réfèrent à des taux de fécondité légitime par âge.

Tableau 1

Descendance moyenne calculée pour chaque groupe d'âges ; comparaison de diverses enquêtes.

dans la région. Ce niveau de fécondité est remarquable. La comparaison des résultats de l'enquête Fasmir avec les descendance moyennes du moment issues des enquêtes EFSE 1976 (Locoh, 1984), Popres 1981 (Vignikin, 1987) et Emirt (Vignikin, 1992) fait état d'une stabilité à un niveau élevé des indices de fécondité. Si l'on écarte les deux premiers groupes d'âges pour lesquels la comparaison entre la fécondité générale et la fécondité légitime est hasardeuse, il ressort de la comparaison que les descendance moyennes des femmes sont proches d'une enquête à l'autre. Pour autant que les indices du moment puissent refléter la fécondité réelle, ce constat confirme le conservatisme des comportements dans le Sud-Togo. Ce maintien de la fécondité à un niveau élevé qui s'étend d'ailleurs à nombre de populations rurales africaines, suscite de l'intérêt non seulement au sein de la communauté des démographes mais aussi chez les économistes.

La persistance de la fécondité élevée en milieu rural fait l'objet de deux visions explicatives dominantes, dont nous nous proposons à présent de confronter les cadres d'interprétation aux réalités observées dans le Sud-Togo.

La thèse néo-malthusienne

Au centre de l'interprétation néo-malthusienne de la descendance élevée, se trouve la question de l'absence de contrôle de la fécondité. Pour les néo-malthusiens, le maintien de la fécondité élevée en milieu agricole s'explique principalement par une absence de moyens dont l'utilisation aurait permis aux ménages de contrôler leur descendance (Page, 1988). Dans la population observée, on relève en effet que moins de 1 % des femmes recourent à la contraception moderne ; mais presque toutes utilisent des méthodes traditionnelles comme l'allaitement prolongé au sein et l'abstinence pour réguler leur fécondité. La thèse du manque de moyens contraceptifs qui, au demeurant, ne confère aucune rationalité sociale à la fécondité élevée se réduit ainsi à une vision très occidentale de la notion de « contrôle de la fécondité ». Cette vision nous paraît d'autant plus discutable que, dans l'enquête Emirt, 43 % des enquêtées âgées de 50 ans et plus se déclarent satisfaites de leur descendance et que 55 % d'entre elles auraient souhaité avoir plus d'enfants. Ces déclarations incitent donc à voir dans le maintien de la fécondité élevée la concrétisation d'un choix social, dont seule la compréhension peut aider à élaborer une politique efficace d'amorce de la transition démographique en milieu agricole africain.

La thèse des flux nets de ressources

La théorie des flux nets de ressources intergénérationnels élaborée par Caldwell (1981) se confond parfois avec celle des coûts et bénéfices économiques procurés par les enfants. La seule différence entre ces deux théories réside dans le fait que celle des flux nets passe sous silence la variabilité des coûts selon le rang de l'enfant.

La théorie des flux nets de ressources distingue schématiquement deux types de sociétés. Dans le premier, les enfants fournissent au cours de leur vie davantage de ressources économiques à leurs parents qu'ils n'en reçoivent d'eux ; les parents ont alors avantage à ne pas limiter leur fécondité et celle-ci reste élevée. Dans le second type de société, les flux nets de ressources économiques profitent plutôt aux enfants ; les parents ont ici tout intérêt à désirer une fécondité réduite.

Le processus qui permet de passer du premier type de société au second est donc entièrement déterminé par le sens que prend le flux cumulatif des ressources. Il faut par conséquent attendre que les flux cessent d'être à l'avantage des parents pour voir s'amorcer une véritable baisse de la fécondité dans les sociétés agricoles. Selon Caldwell, les facteurs susceptibles d'inverser les flux nets de ressources sont : la généralisation de l'instruction, l'instauration d'un revenu garanti, l'influence culturelle occidentale, etc. Ces facteurs auront pour effet d'égaliser la consommation à l'intérieur du ménage et d'affaiblir les contraintes morales des membres vis-à-vis de la collectivité.

La meilleure façon d'évaluer ce cadre d'interprétation de la fécondité élevée est de le confronter à la réalité. D'abord, si l'on se fie aux résultats des enquêtes EFSE (Locoh, 1984), Popres (Vignikin, 1987), Emirt (Vignikin, 1992) et Fasmir (Vignikin et Kouwonou, 1993), moins de 30 % des enfants en âge de travailler aident directement leurs parents sur les exploitations. Ensuite, en dépit des charges financières que font peser l'écolage et la mise en apprentissage des enfants, les parents n'hésitent pas à les retirer de l'activité agricole et à les intégrer dans ces circuits sous prétexte que leur avenir n'est pas dans l'agriculture. Par ailleurs, très peu de parents déclarent recevoir, sur une base régulière, des subsides en provenance de leurs enfants. À en croire les mères interrogées, les flux de ressources à l'intérieur de la fratrie seraient beaucoup plus importants que ceux dont profitent les parents.

Ainsi, en dépit de la raréfaction de certains flux de ressources dont profitaient jadis les parents, leur fécondité ne semble pas amorcer la baisse prévue. Une part importante de ce conservatisme est imputable à la possibilité qui s'offre à eux de faire supporter aux enfants aînés la charge des cadets. Le tableau 2, relatif à la prise en charge des enfants selon l'âge de la mère, illustre bien ce propos : en moyenne, 15 % des enfants dont les mères biologiques devraient théoriquement avoir la charge, sont entretenus par des personnes autres.

Une des faiblesses de la théorie de Caldwell est d'omettre de prendre en considération le fait que l'inversion des flux de ressources puisse s'accompagner d'une série de calculs probabilistes qui amènent les parents à maintenir leur niveau de reproduction, en dépit des charges croissantes de subsistance et de formation qu'un nombre élevé d'en-

Groupe d'âges des mères	Enfants nés vivants	Enfants survivants	Nombre moyen enfants à charge	Enfants à charge avec leur mère
20-24	2,08	2,00	1,58	1,50
25-29	4,20	3,53	2,87	2,63
30-34	5,97	4,77	3,19	2,88
35-39	6,80	5,36	2,69	2,27
40-44	6,89	5,37	2,39	2,00
45-49	7,39	5,64	2,00	1,58
50-54	7,80	5,81	1,23	1,00
55 et +	8,20	5,71	0,66	0,50
Ensemble	—	—	2,07	1,79

Source : enquête Popres 1981 (Vignikin, 1987).

Tableau 2
Prise en charge des enfants
selon le groupe d'âges des mères.

fants font peser sur eux. Les calculs probabilistes découlant de cette logique sociale peuvent être schématisés de la manière suivante. Puisque, en raison de la faible dimension des exploitations, l'agriculture n'est plus capable d'absorber la totalité des actifs du ménage, une partie de ceux-ci peut être orientée vers les secteurs non agricoles. Afin de maximiser les chances de succès de cette diversification des activités, les migrants doivent être instruits ou posséder une habileté professionnelle. Par ailleurs, plus le nombre de migrants est important, meilleure est la probabilité que certains parviennent à se placer et constituer ainsi un tremplin pour les autres. Enfin, les ménages doivent concilier le besoin de diversification des activités de leurs membres avec leur attachement au patrimoine foncier. Dans ce sens, tout en alimentant les circuits migratoires, ils se doivent de maintenir sur place une partie de la main-d'œuvre pour l'activité agricole. D'après Joël Grégory et Victor Piché (1980), c'est précisément cette double logique qui explique les niveaux élevés de fécondité en milieu agricole.

La migration rurale-urbaine : une réaction à la détérioration de la capacité de subsistance des ménages

Conformément à la théorie dualiste, les migrations rurales-urbaines constituent des déplacements intersectoriels de main-d'œuvre répondant à des mécanismes d'attraction et de répulsion qui caractérisent les milieux rural et urbain, et qui résultent à la fois d'une faible productivité de l'agriculture traditionnelle et d'un niveau élevé de fécondité en milieu agricole (Vignikin, 1992). De ce sous-emploi, découlent une productivité marginale du travail nulle ou presque et des niveaux de revenus à peine égaux au coût d'entretien de la force de travail. Les transferts de main-d'œuvre du secteur agricole vers le secteur urbain, principalement induits par un écart de rémunération (Hicks, 1932), permettent de réduire le sous-emploi dans le secteur de subsistance et d'y relever les revenus. Les migrations contribuent ainsi à harmoniser, non seulement l'allocation de la main-d'œuvre et des revenus du travail, mais aussi les productivités.

Pour certains socio-anthropologues, les migrations rurales-urbaines en Afrique sont un sous-produit de la colonisation (Meillassoux, 1975). En effet, en instaurant l'économie marchande et le dualisme agricole, la pénétration coloniale a brisé la cohérence interne des sociétés agricoles et transformé ces sociétés en formes appauvries du capitalisme. Cet appauvrissement forcera une grande partie des ménages à diversifier l'activité économique de leurs membres en orientant certains d'entre eux vers d'autres secteurs d'activité. Ce processus a donc enclenché les migrations rurales-urbaines.

Comme on peut s'en rendre compte, les deux interprétations du phénomène migratoire s'élaborent principalement à partir des milieux rural et urbain pris dans leur globalité. Ceci étant, une interprétation plus réaliste des migrations dans un contexte agricole de subsistance gagnerait à être entreprise au niveau des ménages exploitants. Un pas décisif dans cette direction a été fait avec le développement de « l'économie du ménage ». D'après ce nouveau courant de pensée, les

migrations rurales-urbaines seraient le résultat de changements démographiques qui surviennent à l'intérieur des ménages agricoles, dans la perspective d'une intensification de leur production (Stark, 1978). En d'autres termes, pour réagir contre les effets appauvrissants de leur dynamique démographique, les ménages agricoles sont souvent confrontés au besoin d'ajuster leur production aux besoins internes. Mais comme les disponibilités en main-d'œuvre sont fixes à court terme, il leur donc faut opérer un changement technologique que seul un excédent de production rend possible. Or, étant donnée la dimension réduite des exploitations, il est généralement difficile de dégager cet excédent d'autant plus que les marchés de capitaux sont pratiquement inaccessibles aux petits producteurs. La migration intervient dès lors comme un moyen privilégié pour se procurer les ressources nécessitées par l'intensification.

Si cette vision des migrations rurales-urbaines a le mérite d'appréhender le phénomène au niveau des ménages et de prendre en compte leur capacité de subsistance, elle rejette *de facto* le postulat de rationalité individuelle qui sous-tend la thèse des transferts intersectoriels de main-d'œuvre. Ceci dit, cette thèse prête le flanc à une critique de taille. Son argumentation, qui se formalise en termes de besoins d'intensification de l'agriculture, fait de la quête de numéraire la principale motivation de l'émigration rurale. Or, si comme le sous-tend l'argumentation, l'objectif de la migration est de se procurer les ressources nécessaires à l'intensification, comment expliquer alors que de nombreuses sociétés agricoles soumises à l'émigration et bénéficiant d'importants flux monétaires provenant de migrants, soient restées techniquement et économiquement pauvres ?

Dans le contexte du Sud-Est Togo où l'intensification n'est pas le choix d'ajustement optimal pour les ménages exploitants, les migrations rurales-urbaines ne peuvent correspondre qu'à une tentative de redistribution des rôles économiques à l'intérieur des ménages (Vignikin, 1992). Cette diversification des activités amène les ménages à orienter une partie de leur main-d'œuvre interne vers les secteurs d'activité secondaire et tertiaire. Ce comportement, très visible dans les zones où la pression démographique est particulièrement forte (Locoh, 1984 ; Le Bris, 1976 ; Vignikin, 1987), présente pour le ménage un coût d'opportunité relativement faible, dans la mesure où les membres concernés par les transferts vers la ville sont, le plus

souvent, non utilisés sur les exploitations et que leur départ diminue d'autant, les besoins de subsistance de la collectivité résidente.

Les migrations rurales-urbaines au Sud-Est se déduisent donc d'une comparaison d'ensemble des possibilités de production et de gain dans les différents secteurs accessibles à la main-d'œuvre des ménages ruraux. Ces derniers sont toutefois conscients que le sens des transferts n'est pas fixe, puisque les avantages comparatifs des secteurs peuvent s'inverser au cours du temps⁸. La possibilité de transférer certains membres vers les secteurs urbains et l'éventualité de leur retour en milieu agricole confèrent ainsi aux structures de solidarité et aux liens familiaux une importance toute particulière dans la stratégie de diversification des activités. Mais, si les réseaux de parents, de connaissances et de ressortissants d'une même localité rurale⁹ permettent de réaliser les transferts de membres, les ménages agricoles se doivent, de leur côté, de protéger les membres migrants contre une pauvreté extrême par crainte de les voir revenir au village. En contrepartie, ils attendent des migrants dont la réussite est accomplie une assistance en subsides au noyau familial résident et une aide pour de nouveaux transferts (Locoh, 1984 ; Vignikin, 1987). Ce devoir du migrant est souvent régi par des normes traditionnelles difficiles à transgresser, puisque des mécanismes coutumiers existent qui en assurent le bon fonctionnement. Par ailleurs, plus les membres envoyés dans le circuit migratoire sont nombreux, plus nombreux sont les atouts dont dispose le ménage pour faire fonctionner la chaîne de solidarité familiale. C'est précisément ce calcul probabiliste qui conduit les ménages à diversifier le lieu de destination de leurs membres transférés.

Les transformations du système de production, en modifiant les rapports de production dans le Sud-Est Togo, ont progressivement induit une logique de production de type capitaliste dans laquelle l'exploitant doit disposer de numéraire pour accéder aux principaux facteurs de production (terre et main-d'œuvre). Or, l'effet négatif des

⁸ Les ménages savent qu'un flux considérable de migrations vers une même ville peut engendrer un important sous-emploi dans cette ville. Ce sous-emploi peut faire baisser les niveaux de rémunération du travail et favoriser le retour des migrants vers le milieu agricole.

⁹ Une contribution de ces réseaux est de faciliter l'installation et l'intégration des migrants dans le milieu d'accueil.

facteurs écologiques (dégradation excessive des sols, aléas climatiques, etc.) rend non seulement difficile la compensation des coûts de production par les recettes de vente mais qui plus est, il contribue à accroître constamment le ratio vente/production au détriment de la subsistance économique des ménages. L'évolution du processus, entraînant une baisse progressive des revenus des ménages exploitants, contraint les plus vulnérables d'entre eux à développer des stratégies de survie. Ces stratégies procèdent fondamentalement d'un transfert massif des jeunes hors de la région et d'un maintien de la fécondité à un niveau élevé. Ainsi, le transfert de certains membres vers les activités non agricoles impose une taille de ménage suffisante pour alimenter les réseaux migratoires mais sans trop affaiblir numériquement le groupe familial résident. La forte fécondité au Sud-Est apparaît ainsi comme le résultat d'une ligne de conduite dictée par les circonstances.

Il va ainsi sans dire que l'amorce de la baisse de la fécondité dans le Sud-Est va principalement dépendre de l'amélioration future des productivités du travail tant chez les hommes que chez les femmes. En contribuant à augmenter le revenu des ménages agricoles de la région, l'élévation des productivités va en effet renforcer leur capacité d'autosubsistance et affaiblir leurs besoins d'envoyer des membres dans les circuits migratoires et d'avoir une descendance nombreuse.

Bibliographie

- CALDWELL J., 1981 —
Theory of Fertility Decline. Academic Press, New York, 386 p.
- EKOUEVI K., 1986 —
« Les expulsés du Nigeria de retour dans le Sud-Est Togo », in E. Lebris et al., *Migrations togolaises : bilan et perspectives*. URD, UB, Lomé : p. 235-254.
- GREGORY J., PICHÉ V., 1980 —
Le régime démographique en capitalisme périphérique : exemples africains. Université de Montréal, Montréal, 60 p.
- GREGORY J. et PICHÉ V., 1985 —
« La migration africaine vue à travers le prisme des enquêtes récentes », in *Migration interne : collecte et méthodes d'analyse*. Chaire Quetelet 1983, département de Démographie, UCL, Louvain-la-Neuve, p. 305-345.
- HICKS J., 1932 —
The Theory of Wages. MacMillan, London.
- LE BRIS E., 1976 —
« Les migrations agricoles internes dans le Sud-Est Togo », in *Capitalisme négrier : la marche des paysans vers le prolétariat*. Paris.
- LOCOH T., 1984 —
Fécondité et famille en Afrique de l'Ouest. Le Togo méridional contemporain, Travaux et Documents de l'Ined, cahiers n° 107, PUF, Paris, 182 p.
- MEILLASSOUX C., 1975 —
Femmes, greniers et capitaux, Maspéro, Paris, 254 p.
- MIGNOT A., 1981 —
Terre et pouvoir chez les Guins du Sud-Est Togo, Thèse d'anthropologie, Paris I – Sorbonne, 288 p.
- PAGE H., 1988 —
« La fécondité et la planification familiale en Afrique », in *L'état de la démographie africaine*, UIESP, Liège : 29-44
- PAZZI R., 1973 —
Notes d'histoire des peuples Adja, Ewé, Guin et Fon, I.S.E., université du Bénin, Lomé, 130 p.
- STARK O., 1978 —
Economic-Demographic Interactions in Agricultural Development : the Case of Rural-to-Urban Migration, Publication de la FAO, Rome.
- VIGNIKIN K., 1987 —
Production, fécondité et migration en milieu agricole : le cas du Sud-Est Togo, Mémoire de maîtrise en démographie, université de Montréal, Montréal, 117 p.
- VIGNIKIN K., 1992 —
Dynamique des systèmes de production agricole et ajustements socio-démographiques des ménages : le cas des agriculteurs Ewé (Sud-Togo), thèse de démographie, université de Montréal, Montréal, 345 p.